

## MESURES ECONOMIQUES ET FISCALES DES PRINCIPAUX CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE



**Jean-Luc MÉLENCHON**

- Rétablir le barème progressif de l'IR à 14 tranches (5 à ce jour) avec un taux marginal maximum à 65 %
- Supprimer le PFU (30%) et taxer les intérêts, dividendes et plus-values comme les revenus du travail
- Rétablir l'ISF et y inclure un volet climatique
- Rehausser l'abattement transmission à 120 K€ (contre 100 K€ actuellement)
- Taxer en totalité les héritages supérieurs à 12 millions d'euros
- Instaurer un barème d'impôt sur les sociétés progressif en fonction des bénéfices
- Augmenter les salaires en mettant en place des commissions salariales dans les entreprises
- Augmenter le SMIC à 1,4 K€ net
- Rétablir la retraite à 60 ans
- Garantir une retraite au niveau du SMIC (1,4 K€ net)



**Emmanuel MACRON**

- Alléger les impôts pour les concubins
- Tripler la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA)
- Rehausser l'abattement pour les successions à :
  - ✓ 150 K€ par enfant
  - ✓ 100 K€ à l'égard des autres membres de la famille
- Supprimer la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- Obliger les entreprises, en cas de distribution de dividendes, à mettre en place un dispositif d'intéressement, de PEPA ou de participation
- Baisser les charges pour les indépendants
- Reporter l'âge de départ légal de 62 à 65 ans
- Instaurer une retraite minimale de 1,1 K€



**Valérie PÉCRESE**

- Augmenter le plafond du crédit d'impôt pour les emplois à domicile à 10 K€
- Relever à 50% l'abattement de la résidence principale au titre de l'IFI (30% actuellement)
- Créer un don défiscalisé tous les 6 ans jusqu'à :
  - ✓ 100 K€ pour les parents et grands-parents
  - ✓ 50 K€ en ligne collatérale
- Rehausser l'abattement pour les successions à :
  - ✓ 200 K€ en ligne directe
  - ✓ 100 K€ en ligne indirecte
- Supprimer la C3S (Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés)
- Augmenter de 10% les salaires jusqu'à 2,2 SMIC
- Augmenter l'âge de départ légal à 65 ans d'ici 2030
- Augmenter de 39% les pensions de réversion



**Marine LE PEN**

- Exonérer d'IR les actifs de moins de 30 ans
- Remplacer l'IFI par un Impôt sur la Fortune Financière
- Exonérer de 100 K€ les droits de donation tous les 10 ans (parents et grands-parents)
- Exonérer les donations de biens immobiliers jusqu'à 300 K€
- Supprimer les DMTG pour les classes moyennes (décès en ligne directe)
- Supprimer la CFE et la C3S
- Exonérer d'IS les entrepreneurs de moins de 30 ans les 5 premières années
- Exonérer de cotisations patronales une hausse des salaires de 10%
- Conserver le SMIC mais l'exonérer de cotisations
- Conserver l'âge de départ à la retraite
- Fixer la pension minimum à 1 K€



**Éric ZEMMOUR**

- Doubler le plafond du quotient familial
- Exonérer la résidence principale du calcul de l'IFI
- Exonérer les donations et successions jusqu'à 200 K€ tous les 10 ans (parents/enfants et grands-parents/petits-enfants)
- Exonérer les transmissions d'entreprises familiales
- Supprimer la C3S, la CVAE et la CFE
- Réduire les impôts de production et le taux d'IS à 15% pour certaines sociétés
- Défisicaliser les heures supplémentaires et les primes jusqu'à 3 mois de salaire net
- Augmenter les salaires par la baisse des impôts sociaux
- Augmenter l'âge de départ légal à 64 ans d'ici 2030
- Augmenter la pension de réversion pour les veufs et veuves